Privilège

prendre tout le temps nécessaire. Mais nous suivrons de très près, je suivrai de très près la réponse que la Présidence voudra bien donner à cette question de privilège soulevée.

Je dois dire que je n'étais pas au courant, mais, immédiatement, spontanément, il m'est venu à l'esprit qu'on ne fait pas de différence entre des députés dans cette Chambre sur des questions semblables.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vous dirai brièvement que je n'ai pas de détails et que j'aurais certes besoin de plus amples renseignements pour pouvoir donner une réponse définitive.

Dans ce genre de situation, il est difficile de savoir ce qui se passe. Il s'agit, dans le cas présent, d'une réunion à huis clos à laquelle personne d'autre ne peut participer.

Nous avons fait en sorte que chacun des partis à la Chambre soit représenté proportionnellement au nombre de leurs députés, comme pour les comités et autres choses du genre.

Les indépendants posent toujours un problème. Il faut se montrer juste envers eux, tout en reconnaissant qu'il serait inopportun de leur accorder des privilèges que les autres n'ont pas. Dans des circonstances différentes, il serait possible d'envoyer une délégation, mais pas de faire participer tous les députés.

Sans connaître les détails, je crois que nous pourrions procéder ainsi. Au nom de mon parti, je verrai à m'assurer qu'on ne cherche pas à exclure les députés qui n'appartiennent pas à un parti établi. Ce n'est pas notre intention, j'en suis sûr, mais je vais me renseigner et faire rapport à la présidence si je découvre qu'il en est autrement.

[Français]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais appuyer la question de privilège soulevée par le député de Mégantic—Compton—Stanstead.

Je crois que les députés qui sont élus à la Chambre des communes sont ici pour représenter leurs commettants et ils ont les mêmes droits, qu'ils fassent partie d'une formation politique ou non.

Je crois que c'est inconcevable que l'on fasse une discrimination flagrante envers un député qui siège comme indépendant. J'espère, monsieur le Président, que vous allez prendre ces points de vue en considération. Je sais que vous avez un excellent jugement et j'espère que vous allez répondre à la question que le député de Mégantic—Compton—Stanstead a soulevée.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, moi, comme membre du Comité Charest, j'ai reçu l'accréditation pour le congrès, mais je veux appuyer la position du député de Mégantic—Compton—Stanstead.

Bien sûr, nous étions 15 membres à faire partie du Comité, mais les questions dont nous avons traité intéressent tous les députés dans cette Chambre. Évidemment, les députés indépendants n'ont pas été nommés par les représentants des trois partis comme membres du Comité Charest.

Alors, pour cette raison, monsieur le Président, et surtout, étant donné le fait qu'il y a tant de membres des médias, tant de députés provinciaux, et étant donné l'importance de cette question qui touche non seulement les députés du Québec, mais qui touche tous les Canadiens, j'espère que le Président et le leader du gouvernement à la Chambre vont se consulter et qu'ils appuieront la position du député de Mégantic—Compton—Stanstead.

[Traduction]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je ne voudrais pas reprendre les commentaires d'autres députés sur cette question de principe et de privilège. L'important, dans le cas qui nous occupe, c'est que la question de la possibilité d'assister aux réunions risque de nuire au débat proprement dit.

Si le député prétend qu'on lui a interdit l'accès, la population risque d'interpréter ses propos à contresens, pensant qu'il est question de sa participation au processus, problème qui se pose déjà relativement à l'accord.

Je recommande vivement que le député et tout autre député qui voudrait, en sa qualité de membre élu de la